

Les legs

Un legs est un don testamentaire d'argent, de biens ou de titres négociables. Beaucoup de donateurs considèrent qu'il s'agit de l'une des façons les plus simples de faire un don qui aura des répercussions durables sur les soins de santé des générations futures.

Il existe deux façons de faire un legs qui détermineront l'utilisation qui en sera faite :

① LES LEGS SANS AFFECTATION

Un legs sans affectation permet à l'Hôpital Saint-Boniface d'utiliser le don là où les besoins sont les plus pressants.

Voici un exemple de formulation à utiliser dans votre testament pour un legs sans affectation :

« Les liquidateurs de ma succession devront verser la somme de _____ \$ (ou % du reliquat de ma succession, ou transférer des actifs d'une valeur égale) à la Fondation pour la recherche et l'Hôpital Saint-Boniface inc., de Winnipeg, Manitoba, Canada, afin de soutenir les besoins les plus pressants à l'Hôpital Saint-Boniface. »

② LES LEGS AVEC AFFECTATION

Dans le cas d'un legs avec affectation, vous précisez à quel programme ou secteur de l'Hôpital Saint-Boniface votre don est destiné.

Voici un exemple de formulation à utiliser dans votre testament pour un legs avec affectation :

« Les liquidateurs de ma succession devront verser la somme de _____ \$ (ou % du reliquat de ma succession, ou transférer des actifs d'une valeur égale) à la Fondation pour la recherche et l'Hôpital Saint-Boniface inc., de Winnipeg, Manitoba, Canada, afin de soutenir le (programme/secteur de l'Hôpital Saint-Boniface). »

Veillez communiquer avec nous pour discuter de la meilleure façon de diriger votre don vers les programmes ou les secteurs de l'Hôpital Saint-Boniface qui comptent le plus à vos yeux.

Dans la description de votre don, veuillez indiquer la « Fondation pour la recherche et l'Hôpital Saint-Boniface inc. » comme légataire.

Lorsque vous faites un legs testamentaire, la Fondation de l'Hôpital Saint-Boniface vous encourage à discuter de vos intentions avec vos conseillers juridiques ou financiers pour qu'ils vous aident à déterminer le don qui vous convient le mieux.